

Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 Mai 2013

L'an 2013, le 29 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREL Jean-Pierre, Maire

Présents : MOREL J-P, DANGOUMAU J-P, AGUEEFF M, MONTELS J-P, BOBIN G, PIVOT A, BLANQUET E, CAILLIERE C, DAVRAINVILLE S, DESHAYES M, GRIPON P, MARTEAU P

Absents : MARAIS-VIDAL M.; MONGIS A.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 23/05/2013

Date d'affichage de la convocation : 23/05/2013

A été nommée secrétaire : Mme Marianne AGUEEFF

Objet des délibérations

EGLISE : Travaux complémentaires - Demande de subvention
INFORMATISATION : Gestion du cimetière
INVESTISSEMENT : Jeux friche
VOTE DES TARIFS : Commune et Service d'Eau
REPARTITION 2014 DES SIEGES A LA CCPN
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2014
NUMEROTATION DES VOIES : Côte à Bertaux et Chemin de la mare rouge
VENTE DE MATERIAUX ET OUTILLAGES
INFORMATIONS GENERALES
QUESTIONS DIVERSES

1 - EGLISE : Travaux complémentaire - Demande de subvention

Le maire présente la situation de l'église Saint Jean Baptiste, suite aux travaux en cours de réalisation de la première tranche du marché qui consistait à procéder à la reprise de 6 des 12 poteaux en charpente supportant le clocher et de la reprise de la couverture.

Cette première tranche d'un montant de 180 000€ a bénéficié d'une subvention du Conseil Général de 60 000€. Les entreprises intervenantes sont des spécialistes de la restauration de ce type d'ouvrage.

Lors de ces travaux, il a été constaté que 4 poteaux supplémentaires étaient eux aussi en très mauvais état.

Il a aussi été constaté, après démontage du mobilier, des boiseries ceinturant l'édifice, des estrades des bancs que l'ensemble était rongé par l'humidité et par la mûre. Cette dernière s'est aussi incrustée dans le pavage du sol de l'église.

D'autre part, sur les quatre grosses poutres servant d'assises au fût du clocher, il s'avère que l'une était probablement cassée ou pour le moins sur le point de l'être, compte tenu de fentes constatées. L'échafaudage en place a permis une analyse minutieuse de la voûte en bois du chœur et de la nef, ce qui a permis de constater qu'une partie de cette dernière est en très mauvaise état du fait des infiltrations d'eau qui se sont produites.

Compte tenu de ces constats, il est impératif que soit procédé :

- à la réparation en urgence de cette poutre, car elle garantit la stabilité du clocher et la pérennité de l'ensemble de l'ouvrage. Par ailleurs, il serait dangereux de déposer les étalements de la charpente du clocher sans cette réparation.
- à la réparation des 4 poteaux supplémentaires qui consiste à la pose de greffe en bois et au remplacement des moellons de soutènement.
- à la reprise de la totalité des enduits intérieurs de manière à ce qu'ils soient vus et non cachés par des lambris en soubassement qui ont dû tous être brûlés pour éviter tout risque de contamination en dehors de l'église.
- à la réfection des sols de la nef et du chœur en terre cuite en lieu et place des socles des bancs eux aussi brûlés comme les lambris afin de pouvoir y refixer les bancs.
- à la restauration de la voûte en bois du chœur et de la nef.

D'autre part, le porche, élément rapporté il y a quelques décennies, montre des risques d'affaissement au-dessus de la porte d'entrée et la toiture commune à une pièce qui devait sans doute être l'accès au presbytère ou à la sacristie montre elle aussi des signes inquiétants d'affaissement. La reprise de ce porche permettrait aussi de remplacer la porte en bois par une porte en fer forgé permettant une aération de l'intérieur de l'église.

Monsieur Montillon, architecte, a réalisé une estimation de ces travaux qui s'élève à 194 292€, se décomposant comme suit :

- restitution du porche et des enduits intérieurs	47 212€
- restauration des sols	39 550€
- reprise de la couverture du porche	7 618€
- reprise menuiserie des bancs suite à la suppression des estrades des bancs	15 000€
- reprise de l'électricité	9 000€
- restauration de la voûte en bois du chœur et de la nef	58 249€
- honoraires maîtrise d'œuvre	17 663€

Le maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général et de solliciter les élus députés et/ou sénateurs pour obtenir une subvention parlementaire afin de nous aider à financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent le maire à déposer un dossier de demande de subvention et de solliciter les élus députés et/ou sénateurs pour financer ces travaux.

2 - INFORMATISATION : Gestion du cimetière

Le maire, avant de céder la parole à JP Dangoumau - 1er adjoint qui a piloté ce dossier, informe que la gestion du cimetière nécessite que nous nous dotions des moyens afin d'en assurer une gestion saine et efficace.

JP Dangoumau et M. Agueeff ont prospecté le marché des logiciels du fait que le module disponible dans l'outil de gestion de la commune ne répondait pas à nos besoins.

Le but est de disposer d'un outil permettant de gérer les emplacements, de suivre les concessions et d'associer ces données à un plan permettant le repérage immédiat d'une concession.

L'outil proposé est implanté dans près de 500 collectivités dont entre autres Louviers et Pacy sur Eure, cette dernière a accueilli les représentants de Bois le Roy.

Le coût d'acquisition et de formation est d'environ 2500€ et le montant de la maintenance annuelle sera de 265€.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent l'informatisation de la gestion du cimetière et autorise l'achat de ce logiciel.

3 - INVESTISSEMENT : Jeux friche

Le maire rappelle que nous avons au début de mandat réalisé l'aménagement de la première tranche de l'aire de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans. Il a demandé à la commission d'étudier l'acquisition d'un jeu complémentaire.

M. Jean-Pierre Dangoumau présente le projet étudié avec la commission à savoir l'acquisition d'un jeu multi-activités pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le choix s'est orienté vers un équipement combinant plusieurs jeux (mur d'escalade, échelle de suspension, plateforme avec mat pompier, corde à grimper, toboggan).

Le coût de cet équipement est d'environ 3650€ auquel il faut ajouter l'installation qui sera réalisée par les agents et qui comportera une plateforme d'environ 50 m2 composée de gravier de type "Gravelles" pour un montant estimé de 2500€ soit un coût global TTC de 6150€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent l'acquisition de cet équipement et autorisent le maire à signer le bon de commande correspondant.

4 - VOTE DES TARIFS

Le maire informe que lors du vote des budgets, nous n'avons pas fixé les tarifs pour l'année 2013.

Il est proposé :

SALLE D'ACTIVITES COMMUNALES

Le tarif pour l'année 2012 étaient de 210€. Il est proposé un montant de 220€ à compter du 1er janvier 2014, compte tenu que nous avons des réservations jusqu'à la fin de l'année et que le montant annoncé était de 210€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer le montant de la location à 220€ pour le week-end à compter du 1er janvier 2014.

SERVICE D'EAU

Le maire expose au conseil municipal que, conformément au décret n° 93.1347 du 28 décembre 1993, il y a lieu de définir la tarification de la location des compteurs et de l'eau vendue aux abonnés :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer la tarification suivante :

Prix du M3		1,10€
Abonnement compteur O 15		13,10€
Abonnement compteur O 20		18,60€
Abonnement compteur O 25		25,00€
Abonnement compteur O 40		48,00€

5 - REPARTITION 2014 des sièges à la CCPN

L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe de nouvelles règles de représentativité des communes au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou, à défaut d'accord, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III et VI dudit article.

- Considérant que la commune de Bois le Roy est membre de la Communauté de Communes "La Porte Normande".

- Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 30 juin 2013, et ont la possibilité de fixer un nombre total de sièges ne pouvant excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.52211-6-1 III et IV. La répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le nombre et la répartition suivante :

PROPOSITION DE REPARTITION DES SIEGES DELEGUES COMMUNAUTAIRES EN 2014

Communes membres de l'EPCI	Composition du conseil communautaire au 20 mars 2013		Population/commune	Proposition de répartition pour 48 délégués en 2014				
	TITULAIRES	SUPPLEANTS		De 0 à 500 hab.	De 501 à 2000 hab.	De 1501 à 2000 hab.	De 2001 à 3000 hab.	De 300 hab. et plus
St André de l'Eure	4	2	3 481					6
La Couture Boussey	4	2	2 232				4	
Garenes sur Eure	3	2	1 821			3		
Marcilly sur Eure	3	2	1 556			3		
Croth	3	2	1 259		2			
Grossoeuvre	3	2	1 047		2			
Bois le Roy	3	2	1 021		2			
Prey	2	1	907		2			
Mousseaux Neuville	2	1	669		2			
Garancières	2	1	554		2			
Le L'Habit	2	1	541		2			
Chavigny Bailleul	2	1	537		2			
Coudres	2	1	519		2			
La foret du Parc	2	1	506		2			
Epieds	2	1	372	1				
Jumelles	2	1	310	1				
Fresney	2	1	309	1				
Lignerolles	2	1	286	1				
Les Authieux	2	1	264	1				
Champigny la Futelaye	2	1	248	1				
St Laurent des bois	2	1	238	1				
St Germain de Fresney	2	1	208	1				
Bretgnolles	2	1	184	1				
Serez	2	1	148	1				
Quessigny	2	1	122	1				
Foucrainville	2	1	83	1				
TOTAL	61	33	19 422	12	20	6	4	6
				48				

6 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2014

Le maire informe que pour la troisième année consécutive, nous n'avons pas été retenus pour l'obtention de subventions croisées Etat/Département pour le projet de Salle d'Activités/Périscolaire/Restaurant scolaire.

Compte tenu de l'importance que revêt ce projet pour les enfants de notre commune mais aussi pour ceux de la commune du L'Habit, le maire demande que ce dossier soit redéposé pour l'année 2014 et que nous demandions le soutien du conseil municipal du L'Habit, pour appuyer cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le maintien de ce projet et autorise le maire à déposer ce dossier et solliciter le soutien du conseil municipal de la commune du L'Habit.

7 - NUMEROTATION DES VOIES : Côte à Bertaux et Chemin de la mare rouge

Le maire informe que l'urbanisation de la Côte à Bertaux et chemin de la mare rouge nécessite que soit redéfinie la numérotation sur ces voies.

M. Patrick MARTEAU, président de la commission "Voirie", a étudié en partenariat avec "La Poste", les modalités de renumérotation.

Cette dernière sera effective à compter du 1er octobre 2013. Ce délai permettant d'informer chaque riverain qui recevra un mémo et 10 enveloppes préaffranchies leur permettant de prévenir les différents organismes officiels. Une plaque "n° de rue" sera remise à chaque résident et des plaques de rues seront installées. Il est proposé : Rue de la mare rouge et Rue de la côte à Bertaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce projet.

8 - VENTE MATERIAUX ET OUTILLAGES

Le maire informe que, suite au remplacement de la couverture de l'église, nous disposons de quelques milliers de tuiles dont la commune n'aura pas l'utilité et il est proposé de les mettre en vente. Les personnes intéressées pourront faire une offre sur tout ou partie de ce stock.

D'autre part, nous disposons d'une fendeuse à bois hydraulique dont nous n'avons plus l'usage du fait que les agents communaux ne font plus de coupe de bois dans la forêt communale. Il est proposé de mettre aussi ce matériel à la vente. Les personnes intéressées pouvant voir le matériel le samedi matin de 8h à 11h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ces projets de cession.

INFORMATIONS GENERALES

Le Maire informe :

- ◆ Les décisions du maire depuis le dernier conseil municipal.
- ◆ Que la commune de Croth a approuvé son Plan Local d'Urbanisme sur son territoire et que celui-ci est consultable à la mairie de Croth.
- ◆ Que le Conseil Général a pris note de notre décision de reporter à l'année 2014/2015, la modification des rythmes scolaires.
- ◆ Que le Plan de Protection de l'atmosphère de Haute Normandie a été reçu pour avis des communes avant le 12 juillet 2013.
- ◆ Que nous avons reçu du Vélo Club d'Anet leurs remerciements pour notre soutien à la course que le club a organisé à Bois le Roy le 5 mai 2013.
- ◆ Que le Maire du L'Habit a fait voter par son conseil municipal une subvention de 1000€ pour participer aux travaux de rénovation de l'église de Bois le Roy et qu'un courrier de remerciement sera envoyé.
- ◆ Que nous avons procédé à la mise en place de l'alimentation électrique de l'annexe du service technique permettant ainsi de réaliser à cet endroit les travaux lourds et salissants.
- ◆ Que suite à la demande de mise à disposition d'un local pour organiser la vente de produits alimentaires et suite à l'avis unanime des élus, il est proposé que cette activité puisse se tenir sous la forme d'un mini marché qui se tiendrait Place du 8 mai 1945. Les stands pourront bénéficier de l'électricité en se raccordant à la borne "foraine" se trouvant à proximité.

QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Michel DESHAYES informe que le saule de la mare de boiteau est mort et qu'il faudrait procéder à son abattage.
- ◆ Paul GRIPON informe que la clôture du pré de M. et Mme CORDON a été cassée par le cheval FOLCO. Le maire informe qu'il va faire procéder à sa remise en état.
- ◆ Sébastien DAVRAINVILLE se félicite de l'organisation simultanée du Troc aux Plantes organisé par la commune et de la Foire à Tout organisée par le Vélo Club de Bois le Roy qui a permis une affluence importante toute la journée.
- ◆ Patrick MARTEAU informe que les rues possédant des trottoirs vont faire l'objet d'un balayage mécanique prochainement et que les trottoirs de la rue de la mairie ont été refaits. 4 passages piétons ont été mis en peinture dont un nouveau devant la mairie.
- ◆ Evelyne BLANQUET rappel que la Fête de la Peinture se déroulera le dimanche 2 juin et que le samedi 22 juin aura lieu la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 allant au collège.

La séance est levée à 22H10.